



COMMUNE DE SAINT-THIÉBAUD

PROCÈS-VERBAL

Conseil municipal du lundi 7 septembre 2026

PROJET SOUMIS À APPROBATION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE

Convocation	Lieu	Présidence	Horaires
2 septembre 2026	Salle du Conseil	Jean-Marc GUINCHARD, maire	20 h 40 – 23 h 07

Composition du conseil et ouverture

Présents : Mélanie BELLE ; Nathalie CZECH ; Jérémy ERED ; Jean-Marc GUINCHARD ; Guilhem JUGE ; Philippe SOULIER ; Gwladys VEILLARD CETRE.

Absents : néant. Pouvoirs : néant.

Assistaient également, sans voix délibérative, au titre de l'équipe municipale élargie : Mylène LOTTE, Agnès CHAUVIN et Martine CETRE.

QUORUM 7 conseillers en exercice, 7 présents. Le quorum, fixé à 4 membres présents, est atteint.

1. Désignation de la secrétaire de séance

DÉCISION Nathalie CZECH est désignée secrétaire de séance.

Vote : 7 pour • 0 contre • 0 abstention

2. Approbation du procès-verbal du 8 juin 2026

Aucune remarque ni demande de correction n'est formulée.

DÉCISION Le procès-verbal du 8 juin 2026 est approuvé sans modification.

Vote : 7 pour • 0 contre • 0 abstention

Point d'actualité depuis le 8 juin

Le maire retrace les principaux faits intervenus depuis la précédente séance. Le conseil prend notamment acte :

- des réunions du SICTOM, de la communauté de communes, des commissions forêt et voirie, ainsi que de la réunion publique sur le PLUi ;
- des visites et diagnostics consacrés à l'eau potable et à la DECI, des contrôles de compteurs et de la détection d'une fuite ;
- des réparations de voirie, des incidents électriques liés aux orages, du réenclenchement de l'éclairage public du haut du village et de l'intervention sur la porte de l'appartement communal ;
- du bornage réalisé autour de la maison de Gilbert Paul dans le cadre de sa vente.

3. Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Le maire rappelle la mission confiée à ED-TECH : objectiver la couverture actuelle, estimée à environ 80 %, et définir les compléments nécessaires pour atteindre une couverture complète du village. Trois secteurs restent à expertiser.

Secteur	Hypothèse de travail	Point à vérifier
Mehaut / Fontaine du Bas	Réserve semi-enterrée d'environ 120 m ³	Foncier, accès, mutualisation et obligations ICPE
Église / rue du Poupet	Réserve enterrée d'environ 60 m ³	Accès opérationnel ; piste privée éventuelle
Chamoz	Réserve souple d'environ 120 m ³	Implantation, accès et distance réglementaire

La création d'un accès plus direct vers une habitation de la rue du Poupet est évoquée ; elle suppose l'accord du propriétaire et la validation des secours. L'exploitante agricole indique relever du régime ICPE : les obligations propres à l'exploitation devront être confirmées avec les services compétents.

SUITE RETENUE — SANS DÉLIBÉRATION Poursuivre la pré-étude avec ED-TECH et le SDIS. Éric David présentera ses conclusions et les solutions proposées au conseil du 12 octobre 2026 à 20 h 30. Aucun ouvrage ni engagement financier n'est arrêté à ce stade.



4. Eau potable — situation et recherche de ressource

La source de la Lavanche reste la ressource principale mais son débit est tombé à environ 2 m³ par jour en période d'étiage, alors que les besoins estivaux peuvent approcher 50 m³ par jour. La Fontaine du Bas demeure indispensable en appoint, tout en étant considérée comme vulnérable et difficilement protégeable dans sa configuration actuelle.

Les échanges font ressortir trois niveaux d'action :

- à court terme : obtenir de l'ARS un protocole écrit pour l'usage de la Fontaine du Bas et renforcer la surveillance sanitaire ;
- avant l'été 2027 : étudier un traitement UV en amont de la chloration, un analyseur de chlore en continu, des alarmes et un report à distance ;
- à plus long terme : rechercher une nouvelle ressource, notamment par l'étude d'un forage, et mettre à jour le schéma directeur d'alimentation en eau potable afin de préserver l'accès aux aides.

Des entreprises ont été consultées pour le renforcement du traitement de la Fontaine du Bas. Une réunion devra ensuite associer la commune, l'ARS, le SIEDEC et Territoires Ingénierie Jura afin d'arrêter une méthode, un calendrier et les responsabilités de chacun.

ORIENTATION — AUCUN VOTE Le conseil confirme la nécessité de conserver la Fontaine du Bas dans l'immédiat, de sécuriser son traitement et de rechercher parallèlement une ressource pérenne. Aucune prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage ni aucun devis de travaux n'a été présenté ou approuvé au cours de cette séance.

5. Subventions

5.1 Solidarité avec les communes sinistrées de Gironde

À la suite des incendies, l'Association des maires de France et la Protection Civile ont lancé un appel à la solidarité.

DÉCISION Attribuer une aide de 200 € à la Protection Civile au titre de la solidarité avec les communes sinistrées de Gironde.

Vote : 7 pour • 0 contre • 0 abstention

5.2 Comice des Deux Forts

Le conseil examine la demande de soutien au comice agricole organisé le 17 octobre 2026 à Ivory. Les échanges portent sur l'intérêt territorial de la manifestation et l'absence d'éléments budgétaires détaillés joints à la demande.

DÉCISION Ne pas donner suite à la demande de subvention du Comice des Deux Forts.

Vote : 7 pour • 0 contre • 0 abstention

5.3 AFM-Téléthon du Jura

La délégation jurassienne sollicite une subvention pour son action auprès des personnes atteintes de maladies neuromusculaires et de leurs familles.

DÉCISION Attribuer une subvention de 100 € à l'AFM-Téléthon du Jura au titre de l'année 2027.

Vote : 5 pour • 1 contre (Mélodie BELLE) • 1 abstention (Gwladys VEILLARD CETRE)

6. Vente de bois à la SARL RIGOLET Jérôme

La coupe porte sur environ 528 m³ de résineux. L'offre actualisée du 27 août 2026, valable jusqu'au 18 septembre, a reçu un avis favorable de la commission forêt. Il s'agit d'une vente de bois sur pied à l'unité de produit ; le montant final dépendra des volumes mesurés et de leur classement.

Catégorie	Prix sur pied HT / m³
Épicéas verts — bois d'œuvre	81 €
Sapins verts — bois d'œuvre	71 €
Épicéas, douglas ou sapins déclassés	30 €
Bois d'industrie	28 €
Bois énergie déclassé	12 €

DÉCISION Accepter la proposition de la SARL RIGOLET Jérôme et autoriser le maire à signer les documents nécessaires à la vente.

Vote : 7 pour • 0 contre • 0 abstention



7. Devis Hydr'Est — crépine et échelle du réservoir de la Lavanche

Le devis n° 26075 s'élève à 1 796,77 € HT, soit 2 156,12 € TTC. Le conseil estime nécessaire de comparer d'autres solutions, particulièrement pour l'échelle, tout en rappelant les exigences de sécurité et de conformité.

SUITE RETENUE — SANS VOTE Le devis n'est pas accepté à ce stade. Philippe SOULIER recherchera d'autres offres ; le dossier reviendra au conseil du 12 octobre.

8. Porte de l'appartement communal

Le maire rend compte de l'intervention d'urgence sur la porte d'entrée (125,16 € TTC) puis du remplacement durable du mécanisme et de la serrure cinq points (279,60 € TTC). Ces travaux, déjà engagés, sont présentés pour information.

9. Entretien des locaux municipaux, mairie et occasionnellement la salle communale

Le conseil compare l'offre de 1000 Services, soit 72,90 € par mois pour trois heures, avec la proposition de Mélanie BELLE. La commune fournira le matériel et les produits d'entretien.

DÉCISION Retenir le principe d'une intervention de Mélanie BELLE pour l'entretien de la mairie et de la salle des fêtes, selon les besoins, dans la limite de trois heures par mois, avec une indemnité mensuelle de 50 €. Les actes nécessaires à la mise en œuvre restent à formaliser.

Vote : 6 pour • Mélanie BELLE ne prend part ni au vote ni au décompte

10 et 11. Tarifs d'affouage

Campagne	Tarif adopté	Résultat
2025–2026	5 € / m ³	7 pour • 0 contre • 0 abstention
2026–2027	5 € / m ³	7 pour • 0 contre • 0 abstention

12. Questions diverses — informations et suites

Formation forêt — Rans, 28 septembre

Aucun conseiller ne se porte volontaire. Le maire proposera la formation à Yves Roussillon, président de la commission forêt.

Portes ouvertes du SYDOM

Les visites des 16 et 18 septembre sont présentées. Aucun membre ne manifeste son souhait d'y participer.

Hommage à Hugues Alladio

Un hommage sera rendu le vendredi 11 septembre à 10 h 30 à la collégiale Notre-Dame de Dole. Le maire représentera la commune.

Service de gestion comptable

Le départ de Cédric Accary et la désignation de Fabrice Michel comme interlocuteur sont portés à la connaissance du conseil.

Panneaux de lutte contre les déchets

Après échange sur l'utilité, l'implantation et la fixation des panneaux proposés au prix unitaire de 61,80 €, un accord de principe se dégage pour l'achat de deux panneaux.

SUITE À DONNER Philippe SOULIER et Jérémy ERED assureront l'installation sur des terrains communaux, à une distance adaptée de la voirie et sans gêner la visibilité.

Prévention des chutes d'arbres sur les lignes Enedis

Le courrier préfectoral et le modèle de mise en demeure des propriétaires sont présentés. Les élus sont invités à signaler tout arbre menaçant une ligne ; aucun secteur prioritaire n'est arrêté ce soir.

Sonnerie des cloches lors des mariages

La sonnerie prolongée lors d'un récent mariage a inquiété certains habitants, qui n'avaient pas été informés. Pour les prochains événements exceptionnels, une information préalable de la population sera prévue.



12. Questions diverses — suite

Fauchage des talus et bords de routes

Le premier passage de l'entreprise Bordy, avant la Montée du Poupet, a été jugé incomplet. Malgré une seconde intervention demandée par le maire, plusieurs secteurs sont restés insuffisamment traités ; Joël Catet est ensuite intervenu pour achever le travail.

SUITE À DONNER Solliciter en priorité Joël Catet pour les prochains passages, sous réserve de sa disponibilité. À défaut, consulter également Sébastien Leveau, établi à Prétin.

Sécurité routière et aménagement du village

Le Département ne dispose pas du matériel souhaité en prêt. La commune sollicitera des devis pour des dispositifs de ralentissement et poursuivra une réflexion plus globale sur les entrées du village, l'arrêt de bus, les priorités et l'aménagement des places. Les nuisances sonores, l'usage agricole et la conformité des équipements devront être pris en compte.

SUITE À DONNER Guilhem Juge est chargé de faire avancer le dossier et de présenter des propositions étayées lors d'une prochaine séance.

Projet de maison de santé à Salins-les-Bains

Guilhem Juge informe le conseil des échanges intercommunaux en cours et de la décision de faire étudier le coût d'acquisition et de réaménagement d'un bâtiment. Aucune décision communale n'est sollicitée à ce stade.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 07.

La secrétaire de séance,
Nathalie CZECH

Le maire,
Jean-Marc GUINCHARD

